

Protocole Actif de Sécurisation des Scolaires – PASS – BIATHLON
Académie de Grenoble – version sept 2022

	Avant la pratique	Pendant la pratique
<p>Enseignement EPS obligatoire Association Sportive</p> <p align="center">Carabine laser exclusivement</p>	<p>Ce PASS concerne plus spécifiquement le tir, pour l'aspect ski nordique se référer au PASS ski de fond.</p> <p><u>Modalités d'organisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Informer le chef d'établissement du lieu exact de pratique ◇ Vérifier les conditions météorologiques ◇ Connaître le protocole de sécurité, le diffuser avant les séances prévues et demander <u>expressément</u> aux intervenants extérieurs qualifiés de le respecter (inscription dans la convention faite pour le projet) <p><u>Informations sur les élèves</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer une première répartition des groupes en fonction du nombre d'encadrants ● Vérifier l'équipement des élèves : matériel de ski, gants, bonnet, lunettes, vêtements adaptés, protection solaire, gourde (si séance sur neige) <p><u>Informations sur le lieu de pratique :</u></p> <p>Deux cas de figures concernant le site de pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● établissement scolaire : si la séquence est une séquence de biathlon du type course à pied/ tir laser et se pratique dans l'établissement scolaire ● station : la séquence de biathlon est du type ski nordique/tir, en station de ski. <ul style="list-style-type: none"> ◇ Reconnaître le parcours et prendre des informations sur les caractéristiques du lieu de pratique pour l'implantation du pas de tir ; recueillir les autorisations nécessaires (chef d'établissement si pratique dans l'établissement, gestionnaire du site si station) ◇ Choix de l'emplacement du pas de tir : butte naturelle ou talus derrière les cibles, prendre en compte l'orientation du soleil afin de voir les cibles s'allumer (soleil dans le dos des cibles) <p>- « Pas de tir » organisé de façon sécuritaire (voir schéma en annexe)</p> <p>En cas de séquence sur neige, effectuer une 1^{ère} séance de tir au gymnase afin de mettre en place les règles de sécurité et de fonctionnement de façon facilitée, en insistant avec les élèves sur les points non négociables.</p> <p><u>Informations sur le matériel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Connaissance technique et fonctionnelle des carabines laser ◇ Matériel à prévoir (carabine, cibles, appuis, plots, tapis (si séance sur neige) et transport des carabines laser dans des caisses appropriées. 	<p>Biathlon laser :</p> <p>Mise en place et matérialisation du pas de tir sécuritaire (voir annexe) : espace de tir, espace d'attente, sens de circulation... matérialisés par des plots et rubalise</p> <p align="center">Les 10 règles de sécurité du biathlon :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Déplacement du viseur laser, le canon vers le ciel lors de l'installation et du rangement. 2 - Le viseur laser doit être posé sur son support toujours orienté vers la cible 3 - Ne jamais viser quelqu'un 4 - En cas de problème, lever la main sans se retourner 5 - Déposer et manipuler précautionneusement le viseur laser lors des visées. 6 - Ne pas se déplacer sur l'espace de précision sans en avoir l'autorisation 7 - Respecter le sens de circulation sur l'espace de précision 8 - Respecter la zone interdite située entre les cibles et le tapis 9 - Respecter la zone de calme et de silence que constitue l'espace de précision 10 - Se déplacer obligatoirement sans utiliser les bâtons dans l'espace de précision <p>Règles de sécurité affichées sur le pas de tir, sur lesquelles il peut être nécessaire de revenir régulièrement afin d'en vérifier leur connaissance et leur appropriation par les élèves</p>

Protocole Actif de Sécurisation des Scolaires – PASS – BIATHLON
Académie de Grenoble – version sept 2022

	Avant la pratique	Pendant la pratique
<p>Section Sportive Scolaire (SSS)</p> <p align="center">Biathlon laser et/ou Biathlon tir à sec EXCLUSIVEMENT (culasse prohibée)</p>	<p><u>Informations sur les élèves :</u> Idem</p> <p><u>Informations sur le lieu de pratique :</u> Idem</p> <p><u>Informations sur l'encadrement :</u> Encadrement par l'enseignant d'EPS et/ou encadrement par des intervenants extérieurs qualifiés (DE) <u>nommés dans la convention de la section</u>- respect du projet pédagogique de la section sportive scolaire</p> <p><u>Informations sur le matériel :</u> Connaissance du fonctionnement des carabines laser et des 22 LR (démontage culasse...)</p> <p><u>Transport des carabines :</u></p> <p>La carabine se stocke dans sa caisse (laquelle est un accessoire obligatoire) avec la culasse démontée et rangée à part. Pour se rendre sur le pas de tir, la carabine doit être transportée au dos, culasse retirée, dans une housse légère comportant une fenêtre qui laisse apparaître la culasse ouverte. La housse doit être équipée d'une "fenêtre" transparente pour pouvoir rapidement contrôler que la culasse est effectivement démontée.</p> <p><u>Modalités d'organisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Informer le chef d'établissement du lieu exact de pratique ◇ Vérifier les conditions météorologiques ◇ Connaître le protocole de sécurité, le diffuser avant les séances prévues et demander <u>expressément</u> aux intervenants extérieurs qualifiés de le respecter (inscription dans la convention faite pour le projet) 	<p align="center">Temps identifié sous la responsabilité du chef d'établissement (Se référer à la convention)</p> <p><u>Biathlon laser</u></p> <p><u>Biathlon Tir à sec : travail de position (22 LR sans culasse)</u></p> <p>Carabine mise en « sécurité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Culasse démontée et confiée à l'encadrant en amont ◇ Chargeurs enlevés ◇ Aucune cartouche sur site <p>Sur un travail de position, « à sec », les règles de sécurité restent les mêmes.</p> <p>Règles de sécurité affichées</p> <p><u>Attention</u> : pas de tir à sec avec carabine à air comprimé 10 m car carabine « non mise en sécurité » comme il est possible de le faire avec la 22 LR (culasse démontée)</p>